

Bertrand Mary
Stéphane Guastavino
Véronique Favret
Commissaires aux Comptes

ASSOCIATION ENTRAIDE PROTESTANTE DE TOULON

11-12 Place d'Armes

83000 TOULON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

BSV Audit & associés

Bertrand Mary
Stéphane Guastavino
Véronique Favret
Commissaires aux Comptes

ASSOCIATION ENTRAIDE
PROTESTANTE DE TOULON
11 & 12 Place d'Armes
83000 TOULON

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
CONCERNANT L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2014***

Aux Adhérents,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31.12.2014, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de votre association **ENTRAIDE PROTESTANTE DE TOULON**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de mes appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

.../...

BSV Audit & associés

Bertrand Mary
Stéphane Guastavino
Véronique Favret
Commissaires aux Comptes

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Le 30 avril 2015

Le commissaire aux comptes
BSV Audit et associés
Bertrand MARY

BSV Audit & associés

- *BILAN*
- *COMPTE DE RESULTAT*
- *ANNEXE*
- *AU 31 DECEMBRE 2014*

ACTIF	SIEGE	DELEGATION GENERALE	FOYER DE LA JEUNESSE	MARQUISANNE I	MARQUISANNE II	TOTAL N	TOTAL N-1
ACTIF IMMOBILISE							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :							
Frais d'établissement							
Frais de recherche et développement			5 427	25 741	16 549	47 717	48 196
Concession, brevets et droits similaires							
Fonds commercial, droit au bail							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :							
Terrains							
Constructions			133 167			133 167	126 925
Matériels et outillages industriels			219 960	866 667	397 798	1 484 425	1 492 436
Autres immobilisations corporelles	101 240	23 338	511 581	1 235 422	1 380 895	3 252 476	3 132 375
Immobilisations grevées de droit							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES :							
Participations et créances rattachées							
Autres titres immobilisés				9 043		9 043	8 936
Prêts							
Autres immobilisations financières			100	1 367	481	1 948	1 948
Sous-total	101 240	23 338	870 235	2 138 240	1 795 723	4 928 776	4 810 816
AMORTISSEMENTS	- 101 240	- 19 132	- 682 379	- 1 334 420	- 999 891	- 3 137 062	- 2 888 385
TOTAL I	-	4 206	187 856	803 820	795 832	1 791 714	1 922 431
ACTIF CIRCULANT							
STOCKS ET EN COURS :							
Matières premières							
Approvisionnements			3 223	9 358	1 778	14 359	8 792
En cours de production (biens et services)							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Provis. dépréc. stock et en cours							
AVANCES & ACOMPTES VERSES S/COMMANDES							
CREANCES :							
Créances usagers et comptes rattachés			49 653	373 867	280 415	703 935	685 595
Autres créances	1 248		78 898	47 282	17 973	145 401	222 912
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	80 000			1 440 762		1 520 762	1 625 382
DISPONIBILITES	369 136	119 437	1 361	372 222	299 226	1 161 382	1 134 415
TOTAL II	450 384	119 437	133 135	2 243 491	599 392	3 545 839	3 678 937
COMPTES DE REGULARISATION							
Charges constatées d'avance		192	1 815	16 129	5 826	23 962	14 826
Charges à répartir sur plusieurs exercices							
TOTAL III	-	192	1 815	16 129	5 826	23 962	14 826
TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III)						5 361 515	5 616 194

BILAN COMBINE - PASSIF AU 31 DECEMBRE 2014

PASSIF	SIEGE	DELEGATION GENERALE	FOYER DE LA JEUNESSE	MARQUISANNE I	MARQUISANNE II	TOTAL N	TOTAL N-1
FONDS PROPRES							
Fonds associatif sans droit de reprise :							
- Subv.investissement affect.bien renouvelable		2 280	1 929 532	201 857	136 066	2 269 745	2 269 745
- Autres fonds associatifs non renouvelables	313 266		35 142	29 893		378 301	378 301
Fonds associatif avec droit de reprise s'exerçant à dissolution association							
Ecart de réévaluation							
Réserves :							
- Réserves statutaires ou contractuelles				153 803	52 225	206 028	124 166
- Réserves réglementées							
- Réserves autres							
Projet associatif / Fonds dédiés							
Report à nouveau gestion propre	132 645	89 469	3 475 357	31 063	665 246	4 214 842	4 132 836
Report à nouveau gestion contrôlée	8 209	308	5 382	890 925	178 513	1 069 438	1 048 437
Résultat comptable de l'exercice gestion propre				237 270	113 509	350 779	82 005
Résultat comptable de l'exercice gestion contrôlée							60 859
Fonds associatif pouvant être repris avant dissolution de l'association				6 624	403 670	410 294	406 142
Subventions d'investissement sur biens renouvelables			1 753 164	1 762 311	9 286	3 524 761	3 524 761
Subventions invest. renouvelables inscrites au résultat			6 708	447 629	5 609	446 530	373 432
Provisions réglementées	12 364		19 251	331 458	294 892	657 965	558 672
TOTAL I	184 776	92 057	273 822	1 353 609	160 280	2 064 544	1 685 936
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES							
Provisions pour risques			60 247	9 600		69 847	60 247
Provisions pour charges			12 494			12 494	27 469
TOTAL II	-	-	72 741	9 600	-	82 341	87 716
FONDS DEDIES							
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement			1 944	67 000		68 944	247 353
Fonds dédiés sur dons manuels affectés			1 944	67 000		68 944	247 353
TOTAL III	-	-	1 944	67 000	-	68 944	247 353
DETTES							
Emprunts obligataires							
Emprunts dettes auprès établissements de crédit			135 288	852 063	351 354	1 338 705	1 576 960
Emprunts et dettes financières divers			1 300			1 300	-
Redevables créditeurs			7 051	2 383	2 193	11 627	72 328
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 934	3 528	24 519	229 576	102 301	363 858	450 675
Dettes fiscales et sociales	671	24 733	52 412	466 495	325 726	870 037	976 539
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			17 204	17 204	9 362	26 566	28 162
Autres dettes	185		63 505	267 488	199 290	530 468	487 418
TOTAL IV	4 790	28 261	284 075	1 835 209	990 226	3 142 561	3 592 082
COMPTES DE REGULARISATION							
Produits constatés d'avance			3 125			3 125	3 107
TOTAL V	-	-	3 125	-	-	3 125	3 107
TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)						5 361 515	5 616 194

COMPTE DE RESULTAT COMBINE - CHARGES EXERCICE 2014

CHARGES	SIEGE	DELEGATION GENERALE	FOYER DE LA JEUNESSE	MARQUISANNE I	MARQUISANNE II	TOTAL N	TOTAL N-1
CHARGES D'EXPLOITATION							
Achats de marchandises							
. Variation de stock							
Achats matières premières et autres approvisionnements		1 030	32 823	159 677	31 548	225 078	96 235
. Variation de stock			42	6 713	1 105	5 566	3 938
Autres achats et charges externes	3 838	9 593	135 732	1 362 019	1 071 039	2 582 221	2 659 847
Impôts, taxes et versements assimilés	506	2 668	25 895	253 305	169 810	452 184	447 847
Salaires et traitements		76 995	257 487	2 052 094	1 353 263	3 739 839	3 680 768
Charges sociales		36 580	111 463	834 582	567 555	1 550 180	1 515 557
Autres charges de personnel		-	1 062	12 682	7 445	21 189	29 120
Dotations aux amortissements et aux provisions							
Sur Immobilisations :							
. Dotation aux amortissements	2 875	1 591	57 800	227 062	159 994	449 322	444 541
. Dotation aux provisions			12 493			12 493	
Sur Actif Circulant :							
. Dotation aux provisions				11 060		11 060	68 968
Pour Risques et Charges :							
. Dotation aux provisions							
Engagements à réaliser sur fonds dédiés	2 007						
Autres charges d'exploitation							
TOTAL I	9 226	128 457	634 797	4 908 653	3 363 325	9 044 458	8 944 714
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS							
FAITES EN COMMUN							
TOTAL II	/	/	31 537	50 700	44 300	126 537	126 537
CHARGES FINANCIERES							
Dotations amortissements et provisions							
Intérêts et charges assimilées			3 781	27 111	10 391	41 283	46 194
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							
TOTAL III	/	/	3 781	27 111	10 391	41 283	46 194
CHARGES EXCEPTIONNELLES							
Sur opérations de gestion	202	3	2 159	71 573	17 420	91 357	31 233
Sur opérations en capital							
Dotations amortissements et provisions	8 527			134 136		142 663	93 714
Engagements à réaliser sur subventions attribuées			1 944			1 944	57 293
Engagements à réaliser sur dons manuels affectés							9 000
Impôts sur les sociétés	129			3 605		3 734	12 886
TOTAL IV	8 858	3	4 103	209 314	17 420	239 698	204 126
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV)	18 084	128 460	674 218	5 195 778	3 435 436	9 451 976	9 321 571
EXCEDENT DE L'EXERCICE		308	5 382	237 270	113 509	356 469	170 438
TOTAL GENERAL	18 084	128 768	679 600	5 433 048	3 548 945	9 808 445	9 492 009

COMPTE DE RESULTAT COMBINE - PRODUITS EXERCICE 2014

PRODUITS	SIEGE	DELEGATION GENERALE	FOYER DE LA JEUNESSE	MARQUISANNE I	MARQUISANNE II	TOTAL N	TOTAL N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION							
Ventes de marchandises							
Production vendue (biens et services)			491 841	23 447	15 253	530 541	482 341
Prestations de services							
Produits d'activités annexes							
SOUS-TOTAL A	/	/	491 841	23 447	15 253	530 541	482 341
Production stockée, destockage							
Production immobilisée			3 161			3 161	
Subventions d'exploitation			107 663			107 663	85 663
Reprise s/amortis, provis. et transferts de charges			31 841	179 064	103 853	314 758	318 047
Reprise sur fonds dédiés				166 353	14 000	180 353	
Collations	1 155					1 155	1 060
Autres produits d'exploitation	60		17 337	4 914 188	3 383 076	8 314 661	8 067 921
SOUS-TOTAL B	1 215	-	160 002	5 259 605	3 500 929	8 921 751	8 472 691
TOTAL I	1 215	-	651 843	5 283 052	3 516 182	9 452 292	8 955 032
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN	/	128 544	-	/	/	128 544	128 544
PRODUITS FINANCIERS							
De participations							
Autres valeurs mobilières & créances de l'actif immobilisé							
Autres intérêts et produits assimilés	8 386			33 566		41 952	64 804
Reprise sur provis. et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets s/cessions valeurs mobilières placement							
TOTAL III	8 386	/	-	33 566	/	41 952	64 804
PRODUITS EXCEPTIONNELS							
Sur opérations de gestion	274	225	20 011	19 137	3 352	42 999	29 410
Sur opérations en capital			1 676	70 492	1 044	73 212	73 610
Reprise s/provisions et transferts de charges			6 070	26 799	28 368	61 237	49 024
TOTAL IV	274	225	27 757	116 428	32 764	177 448	152 044
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	9 875	128 769	679 600	5 433 046	3 548 946	9 800 236	9 300 424
DEFICIT DE L'EXERCICE	8 209				-	8 209	191 585
TOTAL GENERAL	18 084	128 769	679 600	5 433 046	3 548 946	9 808 445	9 492 009

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les normes, principes et méthodes comptables résultant de la réglementation et notamment ceux issus :

- de l'avis du 17 avril 1986 du Conseil National de la Comptabilité relatif au plan comptable des établissements sanitaires et sociaux publics et privés à but non lucratif.
- de l'avis du 17 décembre 1998 du Conseil National de la Comptabilité relatif au plan comptable des associations, fondations et aux modalités d'établissement des comptes annuels.
- de l'arrêté du 8 avril 1999 portant homologation du règlement du 16 février 1999 du comité de réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.
- du décret du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière des établissements mentionnés à l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles, et à l'article L 6111-2 du code de la santé publique.
- de l'arrêté du 14 novembre 2003 relatif au plan comptable applicable aux établissements privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles.
- de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n° 2007-05 du 04/05/2007.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- o continuité de l'exploitation.
- o permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.
- o indépendance des exercices
- o Respect de l'application de la circulaire M22 concernant l'affectation du résultat sous contrôle des tiers financeurs, les principes suivants sont retenus :
 - la reprise des résultats de l'exercice N-2 (prévue au compte administratif) n'a pas d'impact sur les résultats comptables
 - l'affectation des résultats de l'exercice devra décider de l'affectation des sommes à imputer sur le « report à nouveau » sous contrôle des tiers financeurs.

Des comptes de report (N°115) sont ouverts et servent à réduire les charges d'exploitation de l'exercice N+1.

Les comptes de réserve (N°106) sont ouverts et servent à couvrir d'éventuels déficits.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le résultat est déterminé par la différence entre les produits et les charges.

Il met en œuvre le compte 12 « Résultat de l'exercice » qui est débité par le crédit des comptes de charges, classe 6 (qui sont ainsi soldés) et crédité par le solde des comptes de produits, classe 7 (qui sont ainsi soldés).

Le solde du compte 12 sera le compte 120 si excédent ou le compte 129 si déficit.

Toutefois, dans le cadre des établissements et services relevant de l'instruction M22, il va être nécessaire de déterminer un « résultat administratif » à affecter déterminé ainsi :

Résultat comptable + ou – résultat antérieur à affecter = résultat administratif.

L'affectation des résultats administratifs de chaque section d'imputation tarifaire est arrêtée par les autorités de tarification, chacune pour ce qui la concerne, après appréciation des circonstances ayant engendré ces résultats (art.39, al.3 du décret n°99-317).

L'excédent est affecté :

- a) Soit à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice en cours ou de l'exercice suivant celui au cours duquel il a été constaté, c'est-à-dire en n+1 ou n+2.
 - b) Soit au financement des mesures d'investissements.
 - c) Soit au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivant auquel il a été affecté.
 - d) Soit à un compte de réserve de compensation
 - e) Soit à un compte de réserve de trésorerie (art.39, al.4 du décret n°99-317)
- Le déficit est couvert en priorité par reprise sur le compte de réserve de compensation et, pour le surplus éventuel, est imputé aux charges d'exploitation de l'exercice en cours ou de l'exercice suivant celui au-cours duquel il a été constaté.

En cas de circonstances exceptionnelles, et avec l'accord préalable de l'autorité de tarification concernée, la reprise du déficit peut-être étalée sur trois exercices (art.39, al.5 et 6 du décret n°99-317)

Le résultat comptable de l'exercice va être corrigé par l'incorporation du résultat N-2 inscrit au compte 110 « report à nouveau »

II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Mouvements ayant affectés les valeurs brutes des immobilisations	Tableau 1
- Mouvements ayant affectés les amortissements des immobilisations	Tableau 2
- Mouvements ayant affectés les réserves et les provisions inscrites au bilan	Tableau 3
- Mouvements ayant affectés les fonds dédiés inscrits au bilan	Tableau 4
- Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	Tableau 5
- Tableau explicatif du report à nouveau	Tableau 6
- Relevé des dettes et créances inter-établissements	Tableau 7
- Etat des valeurs mobilières de placements	Tableau 8
- Autres éléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat	Tableau 9
- Tableau des fonds dédiés sur subvention de fonctionnement affectés	Tableau 10
- Engagement et Garanties constituées	Tableau 11

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS

NATURE	VALEUR EN DEBUT D'EXERCICE	ACQUISITION CREATION VIREMENT	CESSION REBUT VIREMENT	VALEUR EN FIN D'EXERCICE
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>				
- Frais d'établissement.....				
- Autres immobilisations incorporelles.....	48 196	-	479	47 717
TOTAL I	48 196	-	/	47 717
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
- Terrains.....				
- Constructions sur sol propre.....				
- A.A.I. sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui.....	426 925	6 243		133 167
- A.A.I. sur sol d'autrui	105 697	-	-	105 697
- Matériels services généraux.....	1 051 354	78 941	92 630	1 037 665
- Matériel médical	403 153	24 495	8 358	419 290
- Matériel anim. éduc. loisirs	37 929	-	10 460	27 470
- Matériel product. com.....				-
- Agenc. Aménagt. Instal. locaux loués	1 731 217	117 746	36 057	1 812 905
- Agenc. Aménagt. Instal. locaux loués (autres)	117 775	3 910	-	121 685
- Matériels de transport.....	23 587	-	-	23 587
- Matériel bureau, informatique.....	102 376	12 205	14 416	100 165
- Mobilier non médical	957 086	71 966	38 247	990 806
- Mobilier médical	79 719	6 230	-	85 949
- Literie, matelas	11 683	-	-	11 683
- Immo. financées s/subv. fds scolaires.....	-	-	-	-
- Immo. en cours, avances et acomptes.....	-	-	-	-
TOTAL II	4 748 501	321 735	200 167	4 870 069
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>				
- Participations, titres, créances rattachées.....	8 936	107		9 043
- Prêts consentis.....				-
- Autres (dépôts, cautionnements).....	1 948			1 948
TOTAL III	10 884	107	-	10 991
TOTAL GENERAL	4 807 580	321 842	200 167	4 928 776

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

NATURE	AMORT. EN DEBUT D'EXERCICE	DOTATION EXERCICE VIREMENT	DIMINUTION SORTIES VIREMENT	AMORT. EN FIN D'EXERCICE
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>				
- Frais d'établissement.....				
- Autres immobilisations incorporelles.....	35 255	5 885	478	40 662
TOTAL I	35 255	5 885	/	40 662
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
- Constructions sur sol propre				
- A.A.I. sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- A.A.I. sur sol d'autrui	201 931	11 725	-	213 656
- Matériels services généraux.....	752 399	90 281	92 630	750 050
- Matériel médical	294 159	48 654	8 358	334 455
- Matériel anim. éduc. loisirs	27 946	3 094	10 460	20 580
- Matériel produc. com.				
- Agenc. Aménagt. instal. locaux loués.....	772 304	156 749	36 057	892 995
- Agenc. Aménagt. instal. locaux loués (autres).....	-	470	-	470
- Matériels de transport.....	22 638	273	-	22 911
- Matériel bureau, informatique	75 137	13 990	14 416	74 712
- Mobilier non médical	659 170	107 690	38 247	728 613
- Mobilier médical	38 924	9 343	-	48 267
- Literie, matelas	8 522	1 169	-	9 691
- Immo. financées s/subv. fds scolaires.....				
TOTAL II	2 853 129	443 438	200 167	3 096 400
TOTAL GENERAL	2 888 384	449 323	200 167	3 137 061

MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES RESERVES, LES PROVISIONS ET FONDS DEDIES INSCRITS AU BILAN

NATURE DES RESERVES PROVISIONS ET FONDS DEDIES	MONTANT EN DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTION REPRISE DE L'EXERCICE	MONTANT EN FIN D'EXERCICE
RESERVES				
Statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées :				
. Excédent affecté à l'investis.	50 492	81 861		132 353
. Réserve de compensation	32 857			32 857
. Excédent affecté couverture BFR	40 817			40 817
Autres réserves				
T O T A L I	124 166	81 861	-	206 027
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Prov.renforcement du BFR	123 017			123 017
Amortissements dérogatoires				
Différence sur réalisations d'éléments d'actif immobilisé	2 190			2 190
Différence sur réalisations d'éléments d'actif circulant	133 445	38 488		171 933
Provision pour renouvellement des immobilisations	300 019	104 175	43 370	360 824
T O T A L II	558 671	142 663	43 370	657 964
PROVISIONS P/RISQUES & CHARGES				
Provisions pour litiges	71 105		1 258	69 847
Provisions pour indemnités de départ en retraite				
Provisions pour indemnités de licenciement	-			-
Provisions pour actions de formaion	8 000		8 000	-
Provisions pour evaluation externe	5 167		5 167	
Autres provisions pour risques et charges (grosses réparations).....		12 494		12 494
T O T A L III	84 272	12 494	14 425	82 341
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations :				
- Incorporelles				
- Corporelles				
- Financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes des usagers				
Sur comptes des résidents	42 099	10 341	20 068	32 372
Autres provisions s/dépréciations	-			
T O T A L IV	42 099	10 341	20 068	32 372
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	809 209	247 358	77 863	978 703

MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES FONDS DÉDIÉS INSCRITS AU BILAN

NATURE DES FONS DÉDIÉS	FONDS A ENGAGER EN DÉBUT D'EXERCICE	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE	ENGAGEMENT A RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	FONDS RESTANTS A ENGAGER EN FIN D'EXERCICE
	Compte N° 19 A	Compte N° 789 B	Compte N° 689 C	Compte N° 19 D = A - B + C
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	233 353	166 353	1 944	68 944
Fonds dédiés sur dons manuels affectés	14 000	14 000		-
Fonds dédiés sur legs et donations affectés				
TOTAL	247 353	180 353	1 944	68 944

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	9 043	1 007	8 036
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	1 948	-	1 948
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Fournisseurs avances sur commandes	-	-	-
Créances organismes payeurs et usagers	703 935	703 935	-
Autres créances	145 401	145 401	-
Charges constatées d'avance	23 962	23 962	-
TOTAL	884 289	874 305	9 984

884 966

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 an au plus	1 à 5 ans	à plus 5 ans
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissements crédits	1 338 705	325 946	815 419	197 341
Emprunts et dettes financières divers	1 300	1 300	-	-
Redevables créditeurs	11 627	11 627	-	-
Dettes fournisseurs & comptes rattachés ..	363 858	363 858	-	-
Dettes fiscales et sociales	870 037	870 037	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	26 566	26 566	-	-
Autres dettes	530 468	515 884	14 584	-
Produits constatés d'avance	3 125	3 125	-	-
TOTAL	3 145 686	2 118 343	830 003	197 341

EXPLICATIF DES RESULTATS GESTION CONTROLEELA MARQUISANNE I

<u>REPORT A NOUVEAU GESTION CONTRÔLÉE :</u>	- 531 508 € (Solde s/résultats cumulés)
	=====
. Déficit 1997	- 99 601 €
. Déficit 1998	- 49 866 €
. Déficit 1999	- 43 134 €
. Déficit 2000	- 34 873 €
. Déficit 2001	- 37 739 €
. Déficit 2002	- 27 106 €
. Excédent 2004 avant convent. tripartite	+ 1 723 €
. Excédent 2006 avant convent. tripartite	+ 17 101 €
. Déficit DPAPH héberg.2013 en attente d'imput.	- 17 113 €
. Déficit DPAPH dépend.2013 en attente d'imput.....	- 84 903 €
. Excédent ARS soins 2013 en attente d'imput,.....	- 376 €
. Déficit DPAPH dépend.2012 recyclé en 2014.....	- 77 095 €
. Excédent ARS soins.2012 recyclé en 2014.....	+ 6 765 €
. Déficit ARS héberg.2012 recyclé en 2014.....	- 124 735 €
. Dettes provisionnées pour congés à payés et autres droits acquis par les salariés section hébergement	- 54 119 €
. Dettes provisionnées pour congés à payés et autres droits acquis par les salariés section dépendance	- 35 909 €
. Dettes provisionnées pour congés à payés et autres droits acquis par les salariés section soins	- 65 592 €

	- 531 508 €
	=====
 <u>REPORT A NOUVEAU GESTION PROPRE :</u>	 - 31 063 € (Déficits rejetés par la D.I.S.S.)
	=====

DÉTERMINATION RÉSULTAT GESTION CONTRÔLÉE 2014

. Excédent comptable de l'exercice.....	+ 77 092 €
. Reprise de résultat antérieur	- 91 235 €
. Dépenses non opposables aux tiers financeurs.....	+ 2 966 €

. <u>Déficit gestion contrôlée de l'exercice en attente de contrôle</u>	- 11 177 €
	=====

LA MARQUISANNE II

REPORT A NOUVEAU GESTION PROPRE : - 665 244 € (solde s/résultats cumulés)
=====

. Déficit rejeté par la D.I.S.S.	-	3 947 €	(s/résultat 95)
. Déficit rejeté par la D.I.S.S.	-	23 146 €	(s/résultat 97)
. Déficit rejeté par la D.I.S.S.	-	16 603 €	(s/résultat 98)
. Régularisation sur cpte administratif 99	+	1 038 €	
. Déficit rejeté par la D.I.S.S.	-	385 318 €	(s/résultat 2002)
. Déficit rejeté par la D.I.S.S.	-	210 604 €	(s/résultat 2003)
. Déficit rejeté par la D.I.S.S.	-	26 665 €	(s/résultat 2011)

		- 665 245 €	
		=====	

REPORT A NOUVEAU GESTION CONTROLÉE : - 177 513 €
=====

. Déficit DPAPH 2012 section dépendance	-	39 362 €
. Déficit ARS 2012 section soins	-	62 481 €
. Excédent ARS 2013 section soins.....	+	1 967 €
. Déficit DPAPH 2013 section dépend.	-	52 631 €
. Excédent DPAPH 2013 section héberg.....	+	53 326 €
. Dettes provisionnées pour congés à payés et autres droits acquis par les salariés section hébergement	-	34 974 €
. Dettes provisionnées pour congés à payés et autres droits acquis par les salariés section dépendance	-	16 419 €
. Dettes provisionnées pour congés à payés et autres droits acquis par les salariés section soins	-	26 939 €

		- 177 513 €
		=====

DÉTERMINATION RÉSULTAT GESTION CONTRÔLÉE 2014

. Bénéfice comptable de l'exercice.....	+	113 509 €
. Reprise de résultat antérieur	-	101 843 €
. Dépenses non opposables aux tiers financeurs.....	-	44 326 €

. <u>Déficit gestion contrôlée de l'exercice en attente de contrôle</u>	-	32 660 €
		=====

RELEVÉ DES DETTES ET CRÉANCES INTER-ÉTABLISSEMENTS
SOLDE DES COMPTES DE LIAISON (SÉRIE 18) AU 31/12/2014

Dans la comptabilité du SIEGE :

• Compte 181130 MARQUISANNE 2 :	208 981	DÉBITEUR (CRÉANCE)
• Compte 181150 F.J.T. :	315 427	CRÉDITEUR (DETTE)
• Compte 181160 MARQUISANNE 1 :	3 440	CRÉDITEUR (DETTE)
• Compte 181161 MARQUISA. 1 (investis) :	152 462	CRÉDITEUR (DETTE)
• Compte 181170 DÉLÉGATION GÉNÉRALE :	1 530	DÉBITEUR (CRÉANCE)

Dans la comptabilité de la DELEGATION GENERALE :

• Compte 181110 FOYER JEUNESSE :	681	CRÉDITEUR (DETTE)
• Compte 181120 SIEGE :	1 530	CRÉDITEUR (DETTE)
• Compte 181150 MARQUISANNE 1 :	1 306	CRÉDITEUR (DETTE)

Dans la comptabilité du FOYER DE LA JEUNESSE :

• Compte 181130 SIEGE :	315 427	DÉBITEUR (CRÉANCE)
• Compte 181150 DELEGATION GENERALE :	681	DÉBITEUR (CRÉANCE)
• Compte 181111 MARQUIS.1 :	3 208	CRÉDITEUR (DETTE)

Dans la comptabilité de la MARQUISANNE 1 :

• Compte 181120 SIEGE :	3 440	DÉBITEUR (CRÉANCE)
• Compte 181121 SIEGE (investissement) :	152 462	DÉBITEUR (CRÉANCE)
• Compte 181130 MARQUISANNE 2 :	42 040	DÉBITEUR (CRÉANCE)
• Compte 181131 MARQUIS.2 RÉSIDENT :	677	CRÉDITEUR (DETTE)
• Compte 181150 DÉLÉG. GÉNÉRALE :	1 306	DÉBITEUR (CRÉANCE)
• Compte 181110 FOYER JEUNESSE :	3 208	DÉBITEUR (CRÉANCE)

Dans la comptabilité de la MARQUISANNE 2 :

• Compte 181110 MARQUISANNE 1 :	42 240	CRÉDITEUR (DETTE)
• Compte 181111 MARQUIS.1 RESIDENT :	677	DÉBITEUR (CRÉANCE)
• Compte 181130 SIEGE :	208 981	CRÉDITEUR (DETTE)

ETAT DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS AU 31/12/2014

Nombres	Intitulé des valeurs	Valeur d'achat	Valeur boursière au 31/12/2014	Plus-value latente au 31/12/2014
/	B.M.T.N. Crédit Coopératif à 6 ans (a)	210 000,00	210 000,00	/
1	Part A Crédit Coopératif	15,25	15,25	/
5 601	Part B Crédit Coopératif	89 181,75	89 181,75	/
/	C.A.T. Société Générale à 3 ans (b)	55 000,00	55 000,00	/
/	C.A.T. Société Générale à 3 ans (b)	45 000,00	45 000,00	/
/	C.A.T. Société Générale à 3 ans (c)	37 000,00	37 000,00	/
/	C.A.T. Société Générale à 3 ans (c)	40 000,00	40 000,00	/
/	C.A.T. Société Générale à 3 ans (c)	40 000,00	40 000,00	/
/	C.A.T. Société Générale à 3 ans (c)	50 000,00	50 000,00	/
/	C.A.T. Société Générale à 3 ans (c)	50 000,00	50 000,00	/
/	C.A.T. Société Générale à 3 ans (c)	50 000,00	50 000,00	/
/	C.A.T. Société Générale à 3 ans (c)	50 000,00	50 000,00	/
/	C.A.T. Société Générale à 3 ans (c)	25 000,00	25 000,00	/
/	C.A.T. Société Générale à 3 ans (c)	50 000,00	50 000,00	/
/	C.A.T. Société Générale à 3 ans (c)	50 000,00	50 000,00	/
/	C.A.T. Société Générale à 3 ans (c)	30 000,00	30 000,00	/
/	C.A.T. Société Générale à 3 ans (c)	30 000,00	30 000,00	/
/	C.A.T. Société Générale à 3 ans (c)	30 000,00	30 000,00	/
/	C.A.T. Société Générale à 3 ans (c)	40 000,00	40 000,00	/
/	C.A.T. Société Générale à 3 ans (c)	60 000,00	60 000,00	/
/	C.A.T. Société Générale à 3 ans (c)	65 000,00	65 000,00	/
/	C.A.T. Société Générale à 3 ans (c)	70 000,00	70 000,00	/
/	C.A.T. Société Générale à 3 ans (c)	70 000,00	70 000,00	/
/	C.A.T. Société Générale à 3 ans (c)	30 000,00	30 000,00	/
/	C.A.T. Société Générale à 3 ans (c)	70 000,00	70 000,00	/
/	C.A.T. Société Générale à 3 ans (d)	104 564,67	104 564,67	/
	TOTAUX	1 440 761,67	1 440 761,67	

AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS A L'EXERCICE

- Suite à un don « pour le franc symbolique » de 1998, l'Entraide Protestante est propriétaire des murs de la crèche (solde de 0,15 Euros au compte 208 000 dans la comptabilité du siège social de l'association).
- La provision pour indemnités de départ en retraite non constituée, représente au 31 décembre 2014 un montant total de 242 890 euros.
- Concernant le Droit Individuel à la Formation ; l'engagement acquis à ce titre par les salariés de l'association à la clôture du présent exercice, s'élève à 10 410 heures.
- Le total des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés ainsi que leurs avantages en nature pour l'exercice 2014 s'élève à 258 416 euros.
- L'association est titulaire de trois contrats de crédit-bail mobiliers.

Redevances payées en cours d'année : 13 222.43 euros

Redevances dues à 1 an au plus : 11 036.28 euros

Redevances dues à plus d'1 an et à moins de 5 ans : 18 526.48 euros

Valeurs résiduelles : 3 300.93 euros

- Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 18 810 euros, décomposés de la manière suivante :
Les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 18 810 euros
- La convention de location de l'E.H.P.A.D. LA MARQUISANNE 1 entre l'association et Var Habitat, prévoit que la redevance annuelle comprend le versement d'une provision pour travaux dont le mode de calcul est précisé à l'article 5 de ladite convention.
À l'issue de la convention de location, le montant des provisions pour travaux non utilisés fera l'objet d'un remboursement intégral au locataire.

Détail des montants inscrits en charges à la clôture des exercices :

Dates de clôture des exercices	Montants inscrits en charges
31 décembre 2009	7 302,50
31 décembre 2010	20 482,00
31 décembre 2011	20 741,00
31 décembre 2012	21 781,00
31 décembre 2013	22 779,00
31 décembre 2014	59 103,00
Total des provisions pour travaux non utilisés à la clôture du présent exercice	152 188.50

JUSTIFICATION DU MONTANT DE PROVISIONS POUR TRAVAUX COMPTABILISE DANS LES COMPTES 2014

- 1) Concernant la mise aux normes d'accessibilités aux personnes en situation de handicap des bâtiment recevant du public, la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a modifié l'article L. 111-7 du code de la construction et de l'habitation, en lui ajoutant 4 alinéa dont le troisième stipule que : « Les établissements recevant du public existants devront répondre à ces exigences dans un délai, fixé par décret en Conseil d'État, qui pourra varier par type et catégorie d'établissement, **sans excéder dix ans à compter de la publication de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. »
Pour répondre à ces exigences, l'établissement a réalisé en janvier 2011 un diagnostic accessibilité (copie ci jointe) afin d'évaluer le coût des travaux nécessaires pour la mise aux normes du bâtiment. Ce document fait ressortir un total de 64 000 euros hors taxes de travaux à réaliser.
L'année 2015 constituant la date buttoir pour la réalisation de ces aménagements, il a été décidé de constituer une provision pour travaux pour permettre leur réalisation.
Le montant ainsi provisionné correspond à 64 000 € auxquels a été ajoutée la TVA en vigueur à ce jour, soit 10% et, afin de tenir compte de l'augmentation du coût des matériaux entre 2011 et 2015, une majoration de 10% a été appliquée au montant ainsi obtenu.
D'où, le montant en fin d'année 2014 concernant la mise aux normes d'accessibilité du bâtiment s'élève à : 77 440 euros.
- 2) Au cours des travaux de réhabilitation du bâtiment réalisés en 2009, il a été posé dans les salles de bain des chambres des plans vasques en bois compressé. Il s'avère qu'à l'usage, ces plans vasques étant dans une salle de bain avec douche à l'italienne, l'eau s'infiltrait dans le bois le faisant gonfler. À ce jour, 22 chambres sont touchées et le remplacement des plans s'avère nécessaire. Le devis ci-joint, d'un montant de 18 155,28 euros, remplace ce mobilier par des plans en résine résistants à l'eau.
- 3) La politique de l'établissement est de permettre à un maximum de résidents de prendre leurs repas en salle à manger du rez-de-chaussée. De ce fait, tous les résidents sont descendus en fin d'après-midi et patientent au salon télé avant d'être amenés à leur table. Il s'avère, avec le taux d'occupation actuel des chambres, que cette pièce est trop exigüe pour accueillir tous les résidents. Ainsi est né le projet d'agrandissement de cette pièce pour une extension sur la terrasse existante et de création d'une terrasse de remplacement sur les jardins actuels. L'intervention d'un architecte étant nécessaire, la provision pour travaux est donc constituée d'un montant de 8 580 euros d'honoraires (copie ci-jointe).

Récapitulation :

- Mise aux normes d'accessibilité du bâtiment.....	77 440
- Changement des plans vasque des salles de bain	18 155
- Honoraires d'architecte.....	8 580

104 175

ENGAGEMENTS ET GARANTIES CONSTITUEES

1/ Engagement au titre d'opérations à terme non dénouées :

25 comptes à terme Croissance + 3 ans d'un montant total de 1 117 000 euros

2/ Garanties constituées par les établissements au profit de la société générale :

En garantie du crédit n°1 : Nantissement sur valeurs d'OPCVM à hauteur de 25 000 euros

En garantie du crédit n°2 : Nantissement d'un compte à terme à hauteur de 120 000 euros

En garantie du crédit n°3 : Nantissement d'un compte à terme à hauteur de 45 000 euros

En garantie du crédit n°4 : Nantissement sur valeurs d'OPCVM à hauteur de 50 000 euros

En garantie du crédit n°5 : Nantissement d'un compte à terme à hauteur de 50 000 euros

En garantie du crédit n°6 : Nantissement d'un compte à terme à hauteur de 120 000 euros

En garantie du crédit n°7 : Nantissement d'un compte à terme à hauteur de 100 000 euros

En garantie du crédit n°8 : Nantissement d'un compte à terme à hauteur de 100 000 euros

En garantie du crédit n°9 : Nantissement d'un compte à terme à hauteur de 100 000 euros

En garantie du crédit n°10 : Nantissement d'un compte à terme à hauteur de 55 000 euros

En garantie du crédit n°11 : Nantissement d'un compte à terme à hauteur de 80 000 euros

En garantie du crédit n°12 : Nantissement d'un compte à terme à hauteur de 70 000 euros

En garantie du crédit n°13 : Nantissement d'un compte à terme à hauteur de 77 000 euros

En garantie du crédit n°14 : Nantissement d'un compte à terme à hauteur de 25 000 euros

Bertrand Mary
Stéphane Guastavino
Véronique Favret
Commissaires aux Comptes

ASSOCIATION ENTRAIDE PROTESTANTE DE TOULON

11-12 Place d'Armes

83000 TOULON

***RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES***

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

BSV Audit & associés

Bertrand Mary
Stéphane Guastavino
Véronique Favret
Commissaires aux Comptes

ASSOCIATION ENTRAIDE
PROTESTANTE DE TOULON
11 & 12 Place d'Armes
83000 TOULON

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2014

Aux Adhérents,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code du commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il m'appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

.../...

BSV Audit & associés

Bertrand Mary
Stéphane Guastavino
Véronique Favret
Commissaires aux Comptes

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L 612-5 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'organe délibérant

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Montant des rémunérations brutes de l'exercice 2014 des deux directeurs d'établissement médico-social de votre association :

Mme AGOSTA : 80 421 €
M. RAMPAL : 60 043 €

Le 30 avril 2015

Le commissaire aux comptes
BSV Audit et associés
Bertrand MARY

BSV Audit & associés